

COMMUNE DE 1565 VALLON

ASSEMBLEE COMMUNALE

Procès-verbal de la séance du 28 mai 2024

Début de séance : 20 h 03

Présidence : Madame la Syndique, Isabelle Guerry

Local : « La Chaumière »

Présence : 17 personnes, 5 membres du Conseil communal, Madame Jessica

Bourgeois, Boursière communale, ainsi que Madame Carine Celato,

Secrétaire communale.

Convocation : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980, modifiée le

12 octobre 2023 — Insertion dans la Feuille Officielle n° 19 du 10 mai 2024 — Affichage au pilier public depuis le 6 mai 2024 — Distribution d'avis « Tous ménages » au village, le 06.05.2024, par le

Vallon-Nouvelles n° 3 de mai 2024

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2023 (ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)

- 2. Présentation de Monsieur Vincent Contesse, Conseiller communal élu en remplacement de Madame Arlette Beureux.
- 3. Comptes 2023 (les comptes ne seront plus lus entièrement lors de l'assemblée mais vous seront présentés sous un nouveau format. Ils sont disponibles sur le site internet de la Commune et auprès de l'administration communale)
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes des investissements + Bilan
 - 3.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle
 - 3.4 Approbation
- 4. Approbation du règlement de l'accueil extrascolaire (il ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal ainsi que sur le site Internet de la commune sous réserve de l'art. 7 al. 3 RELCo)
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.3 Approbation
- 5. Nomination d'un nouveau membre à la Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie, en remplacement de Monsieur Vincent Contesse, démissionnaire
 - 5.1 Proposition de candidats
 - 5.2 Vote
- 6. Mise en place et nomination des membres de la nouvelle Commission animation, culturelle et Seniors
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Proposition de candidats
 - 6.3 Vote
- 7. Divers
 - 7.1 Communications du Conseil communal
 - 7.2 Parole aux citoyens

Scrutateur : Monsieur Claude Contesse

Excusés: Monsieur Sébastien Meier

Monsieur Christophe Guerry Monsieur Pierre Waser Monsieur Vincent Léchenne Monsieur Shady Youakim Monsieur Etienne Boinay

Procès-verbal: Madame Carine Celato, Secrétaire communale

Le tractanda est approuvé, à l'unanimité, par l'Assemblée communale.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2023

Madame Isabelle Guerry, Présidente, précise que, comme indiqué dans le tractanda, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2023 ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet ainsi qu'auprès de l'administration communale.

Aucune remarque n'étant formulée, Madame Guerry passe au vote pour l'approbation de ce dernier.

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Guerry remercie Madame Floriane Bourdilloud, Secrétaire communale adintérim, pour la rédaction de ce dernier.

2. Présentation de Monsieur Vincent Contesse, Conseiller communal élu en remplacement de Madame Arlette Beureux

Monsieur Vincent Contesse, Conseiller communal, procède à sa présentation. Il indique avoir 43 ans et avoir grandi à Vallon. Il est automaticien et mécanicien automobile de formation, avec le brevet fédéral, et travaille à la base militaire de Payerne. Il se charge des dicastères bâtiments communaux, cimetière, voirie/déchetterie ainsi que culture & sport. Il précise être entré en fonction le 29 janvier 2024 lors de son assermentation.

3. Comptes 2023

Madame Isabelle Guerry, Présidente, passe la parole à Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal. Il explique qu'il va procéder à une présentation des comptes et non à une lecture détaillée, comme cela se faisait jusqu'à maintenant. En effet, en discutant avec la Boursière communale, Madame Jessica Bourgeois, ils ont décidé de faire ainsi car le fait de lire de manière détaillée provoquait un trop plein d'informations et il était parfois compliqué de distinguer les points importants. Avec ce procédé, il sera possible de ressortir les points importants des comptes. Il remercie Madame Bourgeois pour son excellent travail et sa minutie.

3.1 Comptes de fonctionnement (annexe 1)

Monsieur Vullième rappelle que nous sommes toujours dans la phase de transition MCH2, ce qui engendre passablement de changements. Il s'agit d'un changement conséquent qui ne pouvait pas se régler sur une année.

L'une des répercussions se situe sur les amortissements et nous ne pouvons pas forcément nous fier au budget afin de comparer avec les comptes.

Deuxièmement, MCH2 a pour but d'avoir plus de clarté, ce qui signifie que les comptes doivent être reclassés et/ou créés. Par exemple, au niveau des bâtiments, trop d'informations étaient dans les frais généraux des bâtiments sans avoir réellement de détail, le but est maintenant d'avoir une meilleure vue des différentes charges et produits.

Monsieur Vullième procède maintenant à la présentation des comptes en expliquant les différences notoires entre le budget et les comptes.

RESULTAT DES	COMPTE:	S 2023	500	1000
	DEPEN	ISES	RECETT	ES
	effectives	Budget	Effectives	Budget
O Administration générale	455,768	351,860	66,261	78,040
1 Ordre et sécurité public	144,364	46,330	119,281	19,700
2 Enseignement et formation	572,995	638,781	2,973	1,000
3 Culte, culture et loisirs	10,454	13,600	0	0
4 Santé	221,836	215,423	1,181	1,500
5 Affaires sociales	252,574	276,770	751	500
6 Transports et communications	115,339	69,153	1,819	17,950
7 Protection - aménagement de l'environnement	265,019	227,105	205,272	182,255
8 Economie	1,494	2,000	27,121	0
9 Finances et impôts	46,166	38,000	1,662,516	1,555,719
	2,086,009	1,879,022	2,087,175	1,856,664
BENEFICE/PERTE DU COMPTE DE RESULTAT	1,166	-22,358		
TOTAUX	2,087,175		2,087,175	
Married Street, Square of Street, Street, St. or other Street, St. or other St. or	ALCOHOL:		1,000	

Administration générale :

Les dépenses supplémentaires sont dues aux raisons suivantes :

- Augmentation de la charge salariale due à la hausse du pourcentage de 10% de la Boursière communale ainsi qu'au remplacement de la Secrétaire communale durant son congé maladie et maternité.
- Mise en place de l'allocation communale, obligatoire selon le règlement cantonal.
- Augmentation des frais informatiques par l'achat d'un beamer ainsi que la migration MCH2 effectuée par Ofisa.
- Augmentation des coûts de l'énergie et livraison supplémentaire de pellets.
- Remplacement des machines de nettoyage à la Chaumière et à la Buvette, avec le préavis de la commission financière.
- Amortissements par la réévaluation de MCH2.

Les recettes se sont avérées moins élevées que prévues à cause du reclassement du compte des locations des terres communales sous « Finances et Impôts ».

Ordre et sécurité public :

Les dépenses supplémentaires pour un montant de Fr. 98'034.— sont dues à la participation aux frais de service tuteur officiel ainsi qu'à d'autres charges de transferts.

Les recettes supplémentaires pour un montant de Fr. 99'581.— sont dues à un prélèvement sur le fonds PC.

Enseignement et formation:

Nous avons dépensé Fr. 65'786.— de moins que budgétisé pour les raisons suivantes :

- Camp de ski 2020 pas facturé en raison de la Covid et montant repris pour 2023.
- La Commune de Saint-Aubin avait facturé un excédent pour la participation à l'accueil extrascolaire depuis 2019.

- Les frais de déplacement des élèves pour les rendez-vous chez la logopédiste se sont avérés moins élevés que prévus.

Le montant des recettes en plus est dû à la distribution d'un excédent au Bilan du cycle d'orientation suite au passage à MCH2.

Culte, culture et loisirs :

Les dépenses se sont avérées moins élevées que prévues pour la participation communale au conservatoire ainsi qu'à la bibliothèque de Saint-Aubin.

Santé:

Les dépenses liées au Service d'aide et de soins à domicile ont été plus élevées que prévues.

Affaires sociales:

Les dépenses liées au compte soins à domicile et aide familiale ont été moins élevées que prévues.

Transport et communications :

L'amortissement planifié pour les routes dans le cadre de la réévaluation de MCH2 a augmenté les dépenses initialement budgétisées. Le reclassement du compte de la participation de Gasser Ceramic a entrainé une baisse des recettes.

Protection - aménagement de l'environnement :

L'amortissement planifié dans le cadre de la réévaluation MCH2 a augmenté le montant des recettes prévues au budget et l'augmentation des dépenses se justifie comme suit :

- Gardiennage et réparation d'installations vieillissantes à la STEP.
- Frais de gardiennage plus élevés pour la déchetterie de Grandcour.
- Amortissement suite à la réévaluation MCH2.

Economie:

Le reclassement du compte Gasser Ceramic et l'augmentation des produits ont entrainé une augmentation des recettes budgétisées.

Finances et impôts :

Ce compte soulève une grosse différence de recette. Cela est dû aux mouvements des contribuables ainsi qu'à des revenus plus faibles.

En finalité, on peut constater un total des recettes de Fr. 2'087'175.— et un total des dépenses de Fr. 2'086'009.—, soit un bénéfice de Fr. 1'166.—.

3.2 Comptes des investissements + Bilan (annexe 2)

Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal, indique que le total des investissements payés en 2023 s'élève à Fr. 616'864.— et concerne principalement le pavillon scolaire ainsi que l'adduction d'eau. Fr. 112'500.— ont été payés par emprunt bancaire et le solde de Fr. 504'364.— a été prélevé sur les liquidités disponibles.

Monsieur Pierre Chardonnens se questionne au sujet de la dette par habitant qui serait de Fr. 820.— et relève le chiffre de la dette communale à environ Fr. 800'000.—. Il est étonné de ce chiffre car la Commune ne compte pas 1'000 habitants. Il lui est répondu qu'on ne peut pas uniquement prendre le chiffre et le diviser par le nombre d'habitants. Le calcul est plus complexe car certains points doivent être déduits. La dette nette finale se monte à Fr. 431'575.01.

				BILAN			
	ACTIF	31.12.2023	31.12.2022		PASSIF	31.12.2023	31,12,2022
	Patrimoine financier				Capitaux de tiers		
100	Disponibilités	370'946	989'552	200	Engagements courants	10'009	2'352
101	Créances	484'030	730'981	204	Passifs de régularisation	145'585	208'928
104	Actifs de régularisation	281'824	165'890	206	Emprunts	999'025	973'000
102	Placements financiers à court terme	6'511	6'471	la f	Subventions d'investissements	596'010	629'244
108	Immobilisations corporelles du PF	370'000	370'000	208	Provisions	0	27'639
	Patrimoine administratif			2	Capitaux propres		
140	Immobilisations corporelles du PA	3'570'819	3'121'065	290	Financements spéciaux	366'402	441'668
142	Immobilisations incorporelles du PA	12'707	37'392	295	Réserve liée au retraitement du PA	1'500'169	1'687'690
145	Participations	96'200	96'200	299	Résultat annuel	1'166	232'507
					Résultat cumulés des années préc.	1'574'669	1'314'523
	TOTAL DE L'ACTIF	5'193'036	5'517'552		TOTAL DU PASSIF	5'193'036	5'517'552

Au bilan, on constate, au niveau des actifs au 31 décembre 2023, les points suivants :

- Disponibilités : différences dues aux investissements qui ont été pris sur les liquidités et au transfert de 97'877.— au canton.
- Créances : moins de créances ouvertes.
- Actifs de régularisation : provision comptable qui a été adaptée.
- Placements financiers à court terme : différences des intérêts reçus.
- Immobilisations corporelles du Patrimoine financier : pas de différence car se sont les terres communales.
- Immobilisations corporelles du patrimoine administratif : résultat des investissements moins les amortissements qui ont déjà été effectués.
- Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif : amortissements qui ont été payés.
- Participations : part que la Commune a dans les différentes sociétés (Raiffeisen, SI Les Coprins, Trèfles à quatre, etc.).

Quant aux passifs, on constate ce qui suit :

- Engagements courants : créances de la Commune.
- Passifs de régularisation : Provision comptable.
- Emprunts : emprunts de la Commune moins les amortissements.
- Subventions d'investissements : subventions que nous recevons par exemple de l'ECAB ou du Canton qui sont liées aux investissements moins les amortissements.
 De plus, nous retrouvons également la taxe de raccordements à l'eau.
- Provisions: pas de provision car nous devions, jusqu'en 2022, participer à la réserve pour l'assainissement de la caisse de subvention de l'Etat de Fribourg mais cela a été annulé.
- Financements spéciaux : réserves liées à l'eau ainsi qu'à l'épuration.
- Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif : produit que nous prenons en recette de Fr. 187'521.— par année.
- Résultat annuel : bénéfice annuel de Fr. 1'166.—.
- Résultats cumulés des années précédentes : prendre le chiffre du résultat cumulé de 2022 + le résultat annuel de 2022 et nous obtenons 1'574'699.—.

Nous pouvons remarquer que les actifs et les passifs sont l'équilibre.

3.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de contrôle (annexe 3)

Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal, donne la parole à Monsieur Eric Schlüchter, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport. Monsieur Schlüchter remercie Monsieur Vullième et procède à la lecture dudit document.

Monsieur Vullième met le rapport ainsi que les comptes en discussion.

Monsieur Pierre Chardonnens signale certains termes financiers qui seraient mal utilisés et demande que ces derniers soient modifiés. Il revient sur le nouveau système des comptes qui, selon lui, est beaucoup moins clair, contrairement à ce qu'il serait sensé être. Le compte de fonctionnement devrait permettre d'assumer les investissements, ce qui n'est pas le cas pour Vallon. Il demande au Conseil communal d'être très attentif aux prochaines dépenses afin de ne pas mettre le Commune dans une situation compliquée.

M. Chardonnens demande quel montant est dépensé pour la voirie de Gletterens annuellement ? Il lui est répondu que ce dernier s'élève à Fr. 37'000.—.

Il signale également qu'il est en soucis avec le « yoyo communal » au niveau des revenus fiscaux. Monsieur Vullième explique que cette situation est particulière mais que ça devrait maintenant se stabiliser. Il indique qu'il y a toujours une ou deux années de décalage entre l'imposition et le moment de l'encaissement par la Commune.

Monsieur Florian Moser demande si le bénéfice est un peu caché quelque part, tenant compte de ce montant de Fr. 187'000.— qui doit être pris en compte. Monsieur Vullième signale que oui effectivement.

Monsieur Charles-André Ney demande si la société de contrôle des comptes est toujours la même ou si un tournus est effectué. Monsieur Vullième explique que c'est un contrat de 3 ans et qu'une prolongation de 3 ans peut être demandée. Ensuite il y a un changement qui doit être proposé par la commission financière et approuvé par l'Assemblée communale.

Monsieur Pierre Chardonnens demande ce qui est contrôlé par l'audit. Juste les pièces comptables ou une analyse complète est-elle effectuée ? Monsieur Vullième répond qu'ils regardent un certain nombre de choses et donnent ensuite leurs conclusions. Dans notre cas, l'organe de contrôle confirme que les comptes sont conformes à la loi, que les exigences légales sont remplies et il recommande d'approuver les comptes annuels. Monsieur Vullième indique que l'organe de révision a pour tâches de vérifier, entre autres :

- La comptabilité et les situations de caisse.
- Les livres tenus par les services de la commune.
- L'existence des valeurs patrimoniales et des inventaires.
- Les décomptes finaux des investissements.
- Les facturations et les encaissements.
- L'exercice, par le Conseil communal, des éventuelles délégations de compétence.
- La tenue du contrôle des engagements.
- L'organisation du travail et l'efficacité des mesures préventives en matière de sécurité financière.
- Les sécurités liées aux systèmes comptables informatisés.

Monsieur Cyril Joye demande si le Conseil communal prévoit de faire des réserves pour dans 7 ans quant au produit de Fr. 187'521.— imputé par an à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif. Monsieur Vullième dit que non, que toutes les Communes sont dans le même cas et sont aussi un peu en soucis. Il pense que cela doit passer par la députation qui doit demander au Conseil d'Etat de faire quelque chose.

3.4 Approbation

Madame Isabelle Guerry, Syndique, passe maintenant au vote pour l'approbation des comptes.

Comptes de fonctionnement

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Les comptes de fonctionnement sont approuvés à l'unanimité.

Comptes des investissements et bilan

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Les comptes des investissements et le bilan sont approuvés à l'unanimité.

Rapport de la commission financière

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Le rapport de la commission financière est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du règlement de l'accueil extrascolaire

Madame Isabelle Guerry, Présidente, précise que, comme indiqué dans le tractanda, le document ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet ainsi qu'auprès de l'administration communale.

4.1 Présentation

Madame Guerry explique qu'il s'agit d'un règlement qui régit l'organisation ainsi que les conditions de fréquentation de l'Accueil extrascolaire. Il est complété, pour les détails, par un règlement d'application ainsi qu'une grille tarifaire.

Ce règlement aurait dû être présenté en Assemblée communale de décembre 2018, l'AES ayant ouvert ses portes en août 2019. Suite à une mauvaise compréhension, le Conseil communal avait pensé que seule la Commune de Saint-Aubin devait l'approuver. Or, il s'avère que la Commune de Vallon doit également le valider en Assemblée communale. Jusqu'à maintenant, la Commune de Vallon s'est toujours appuyée sur le règlement de Saint-Aubin.

Ce nouveau règlement ayant subi quelques modifications, il vous est présenté ce soir.

Ce sont principalement des modifications de terminologie « Les parents » ont été remplacés par « Représentants légaux » et des précisions ont été ajoutées, au sujet :

- Des obligations des représentants légaux résultant de l'inscription.
- De la manière dont peut être exclu un enfant.
- De la possibilité pour la structure de modifier les tarifs durant l'année scolaire, après notification aux représentants légaux avec un préavis de 3 mois, pour des circonstances exceptionnelles telles que des dépenses non budgétisées et urgentes.
- De l'octroi d'un rabais fratrie, ce n'est pas nouveau mais ce n'était pas indiqué dans le règlement, uniquement dans le document concernant les tarifs.
- Des dispositions que la structure peut prendre lors de l'absence non annoncée d'un enfant.

Madame Guerry informe l'Assemblée que le Service de l'enfance et de la jeunesse a préavisé favorablement ce règlement. Il a également obtenu l'aval du Service des communes du canton de Fribourg. Il correspond de fait à la législation en vigueur.

Madame la Présidente laisse maintenant la possibilité aux citoyens de poser leurs éventuelles questions.

Monsieur Pierre Chardonnens relève les points suivants :

- Art. 1, al. 1 : « La commune crée » est faux étant donné que la structure est déjà créée depuis 2018. Il propose de modifier cela en « La commune participe à une structure communale".
- Il se questionne au sujet du règlement d'application, car il ne l'a pas trouvé sur le site internet et demande qui l'adopte. Madame Guerry répond que c'est la commission de l'AES. Il s'agit d'un règlement interne et non communal. Elle indique qu'il sera mis sur le site internet par la suite mais qu'il n'est pas présenté car il ne nécessite pas la validation de l'Assemblée communale.
- Art. 1, al. 2. : il relève que les détails sont régis par le règlement d'application mais cette formulation le gêne.
- Art. 1, al. 5 et article 2, al. 4: la formulation « réglé par le règlement » le gêne. Il propose de changer en « fixé par le règlement ».
- Art. 2, al. 5 et art. 4, al. 4 : ils sont identiques, il faut donc en supprimer un.
- Art. 3, al. 4 : il demande quel est l'ordre de priorité selon les critères indiqués et comment l'AES se détermine. Madame Guerry explique que c'est la responsable de l'AES qui rencontre la famille et prend acte du besoin. Madame Guerry se renseignera plus précisément et répondra à Monsieur Chardonnens par courriel.
- Art 6, al. 1: il demande ce que signifie « en cas de mise en danger de la vie de l'enfant »? Madame Guerry explique que, dans le cas où les parents ne pourraient pas être présents pour garder leur enfant, celui-ci serait alors seul, ce qui pourrait le mettre en danger.
- Art. 6, al. 2 : « s'il ne respect par les règles de vie (cf art. 2.4.2) », il indique que la référence devrait être changée pour l'article 4, alinéa 2. Il relève également qu'un autre point comprend le même problème mais ne retrouve plus lequel. Madame Guerry indique qu'elle va relire le règlement et contrôler cela.
- Art. 10, al. 4 : il demande des explications quant à la signification du rabais fratrie.
 Madame Guerry explique qu'à partir du 2^{ème} enfant un rabais de 10% est appliqué et une remise de 15 % est accordée pour le 3^{ème} enfant et les suivants.
- Il demande également si, compte tenu de la hausse d'habitants prévue, un agrandissement de la capacité d'accueil de la structure est prévue ? Madame Guerry répond qu'un nombre maximum d'enfant est prévu et que, si nécessaire, des locaux supplémentaires devront éventuellement être envisagés.

Les membres de l'Assemblée n'ayant pas d'autre question, Madame Isabelle Guerry, Présidente, passe au point suivant.

4.2 Rapport de la Commission financière (annexe 4)

Madame Isabelle Guerry, Présidente, passe la parole à Monsieur Eric Schlüchter, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport.

Monsieur Schlüchter procède à la lecture du document.

Aucune remarque n'étant formulée, Madame Guerry passe au vote.

4.3 Approbation

Pour: 13 Contre: 0 Abstentions: 9

Le règlement de l'accueil extrascolaire est approuvé à la majorité

5. Nomination d'un nouveau membre à la Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie, en remplacement de Monsieur Vincent Contesse, démissionnaire

Madame Isabelle Guerry, Présidente, remercie Monsieur Vincent Contesse pour son engagement au sein de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie.

5.1 Proposition de candidats

Le Conseil communal propose Monsieur Sébastien Meier.

N'ayant pas pu être présent, Monsieur Stéphane Vessaz, Conseiller communal, le présente. Il réside à Vallon depuis le 1^{er} octobre 2021, a 32 ans, est marié et a un enfant. Il est horloger de profession et fait partie de la société locale La Flamicale.

Aucun autre candidat n'étant proposé Madame Guerry propose de valider la nomination de Monsieur Meier.

5.2 Vote

Monsieur Sébastien Meier est élu par applaudissements.

6. Mise en place et nomination des membres de la nouvelle Commission animation, culturelle et Seniors

6.1 Présentation

Madame Isabelle Guerry, Présidente, explique que, suite à la mise en place de la politique cantonale Senior+, il a été demandé aux Communes de faire le nécessaire afin d'appliquer également cette politique à leur niveau.

Suite au World Café de septembre 2022, qui a été organisé entre les Communes de Saint-Aubin, Gletterens, Delley-Portalban et Vallon, avec le soutien de ProSenectute, les Communes de Gletterens et Delley-Portalban n'ont pas souhaité continuer la réflexion avec les Communes de Saint-Aubin et Vallon, c'est pourquoi il a été décidé de continuer l'aventure avec Saint-Aubin.

Dans un premier temps, un mandat d'une année a été octroyé à ProSenectute afin de mettre en route le projet qui devrait débuter début novembre de cette année.

Les objectifs de la politique Senior+ sont les suivants :

- Veiller à l'intégration des seniors dans la société.
- Favoriser leur autonomie.
- Prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

La nouvelle commission sera composée comme suit :

- Un membre du Conseil communal.
- 4 citoyens qui œuvrent dans la gestion des activités, toutes générations confondues.

Son rôle sera de procéder à l'évaluation des besoins des seniors afin de permettre de définir un plan de mesures. Elle devra ensuite mettre en place, en fonction des besoins, des projets participatifs et activités pour les seniors, en collaboration avec ProSenectute. Il est difficile actuellement de connaître le nombre de séances annuelles, mais il se peut que, lors de la mise en route, les séances soient plus nombreuses.

Le Conseil communal souhaite une commission multigénérationnelle qui sera également amenée à organiser d'autres manifestations en collaboration avec l'USL.

6.2 Proposition de candidats

Le Conseil communal propose Mesdames Olivia Bessaud et Sandrine Baeriswyl, qui se sont portées volontaires.

Madame Isabelle Guerry, Présidente, explique que des contacts ont également été pris avec Monsieur Alexandre Fernandez et Madame Sara Cataldo. Ces derniers sont intéressés mais manquent de temps. Ils laissent donc leurs places en cas d'intérêt d'autres habitants.

Personne d'autre n'étant intéressé Monsieur Fernandez et Madame Cataldo font donc partie des candidats.

6.3 Vote

Mesdames Bessaud, Baeriswyl, Cataldo et Monsieur Fernandez sont élus par applaudissements.

7. Divers

7.1 Communications du Conseil communal

Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal, transmet des informations quant aux nombreuses requêtes ayant été formulées durant les Assemblées communales précédentes au suiet des routes.

Il explique qu'un groupe de travail a été mis en place, composé de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie ainsi que 2 citoyens, Madame Ariane Baechler et Monsieur Christophe Guerry. Le groupe de travail a déjà effectué une rencontre durant laquelle ils ont fixé 3 priorités :

- Sécurisation des alentours et de l'accès à la Buvette.
- Sécurisation de la route du Galicet.
- Reprise des anciennes études sur la route du Chêne dans le but d'augmenter la sécurité de ce chemin.

Il indique également être en contact avec les Communes de Gletterens et Saint-Aubin pour une cohérence intercommunale des chemin AF communs.

Pour la Buvette, des discussions sont également prévues avec le Service des ponts et chaussées du Canton.

Monsieur Pierre Chardonnens signale être en faveur de l'interdiction à la circulation automobile sur la route du Chêne car la situation actuelle est plus que dangereuse. Il dit que c'est infernal.

Monsieur Stéphane Vessaz, Conseiller communal, informe l'Assemblée que la Commune de Delley-Portalban a dénoncé la convention du bureau technique intercommunal, au 31 décembre 2024 car ils ont besoin d'un collaborateur à 100% et vont donc engager Monsieur Romain Cuany à plein temps dès le 1^{er} janvier 2025.

Les Communes de Gletterens, Delley-Portalban et Vallon se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de trouver un compromis mais aucune solution n'a pu être trouvée. Des analyses sont en cours avec la Commune de Gletterens et le Conseil communal réfléchi également à approcher la Commune de Saint-Aubin.

Monsieur Vessaz transmet maintenant quelques informations au sujet des travaux de revitalisation de la Petite Glâne qui suivent leur cours.

- Les étapes 1 et 2 entre Vully-les-Lacs et Saint-Aubin devraient être terminées fin septembre 2024.
- Les mises en soumission des étapes 3 et 4, entre Missy et Vallon, sont prévues en septembre 2024 et les adjudications entre novembre et décembre 2024.
- Le début des travaux est prévu pour début 2025, en fonction de la météo, du côté de Missy, qui est concerné par 1,2 km.
- Le début des travaux sur la Commune de Vallon, qui est concerné par 600 m, est prévu en été 2025.

Monsieur Simon Baechler demande la raison de l'année de retard sur le planning annoncé initialement. Monsieur Vessaz explique que ce retard est certainement dû aux conditions météorologiques défavorables et qu'il est préférable de prendre le temps nécessaire plutôt que de vouloir aller trop vite.

Monsieur Pierre Chardonnens dit que, à sa connaissance, les crédits ont été quasiment épuisés et demande s'il est possible de se retirer du projet. Il relève l'échec de la revitalisation de la Petite Glâne et demande s'il ne vaudrait pas mieux laisser les 600 m de Vallon tels quels et ne pas procéder à cet investissement.

Monsieur Vessaz indique que, à ce stade, il n'est pas possible de revenir en arrière et que la situation financière est bonne. Il ne sait pas d'où vient cette rumeur de catastrophe financière et indique entendre plus d'avis positifs que négatifs sur ces travaux.

Monsieur Nicolas Chardonnens demande qu'elle est la suite après Vallon. Monsieur Vessaz répond que ça s'arrête après Vallon, à la limite de Grandcour.

Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, explique que, en date du 7 mai 2024, il y a eu l'inspection du réseau de distribution d'eau potable par le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV).

Cette inspection porte essentiellement sur la vérification des dispositions du droit alimentaire et des autres ordonnances dont l'organe de contrôle à la charge.

Les domaines contrôlés sont le concept d'autocontrôle, l'eau potable, les processus et activités, les locaux et appareils.

De nombreuse communes avoisinantes, ainsi que notre fournisseur d'eau potable, l'ABV, ont été inspectés. Pour rappel, l'ABV est le fournisseur et la Commune est le distributeur, donc entièrement soumise à ces inspections.

Par le passé, les dossiers d'autocontrôles étaient basés sur les analyses régulières de l'eau et un processus d'information à la population. Aujourd'hui, force est de constater que ce n'est plus le cas et nous devons mettre en place de nombreux processus de vérification, une description de l'organisation avec, entre autre, un service de piquet, des contrats de délégation des tâches pour le fontainier, l'installateur ainsi qu'une entreprise de génie civil pour les creusages en cas de fuite. Des processus doivent également être mis en place pour l'analyse des dangers physiques, chimiques microbiologiques, les défauts d'ouvrages, les risques d'interconnexions avec les sources privées, un plan d'urgence en cas de pollution, les bâtiments prioritaires, la procédure de chloration et les indications des temps de purges.

Il s'agit d'un concept de gestion de la communication par le biais, entre autre, d'évaluations annuelles du système de qualité, de programme et de fiches de travail annuelles. Ceci avec des délais très courts, pour la plupart au 30 septembre de cette année. Le Conseil communal va donc faire de son mieux afin de répondre aux exigences dans les délais impartis.

Pour l'établissement de tous ces documents et la mise en place de concepts nous devrons nous adjoindre un bureau d'ingénieur spécialisé dans la distribution d'eau. Il s'agira certainement du bureau CSD qui est le bureau d'ingénieur mandaté par l'ABV.

Aucune ligne au budget n'a été prévue pour cela car nous n'étions pas au courant de ces exigences de l'Etat.

Monsieur Florian Moser demande quelles sont les conséquences si la date est dépassée. Monsieur Billieux explique qu'il y a d'abord 2 amendes puis, si aucune entreprise n'a été mandatée, le canton en mandate une aux frais de la Commune.

Monsieur Pierre-André Fragnière demande quel ordre de prix il faut envisager ? Monsieur Billieux indique, qu'à l'heure actuelle, le montant n'est malheureusement pas connu.

Monsieur Florian Moser demande si l'augmentation du prix de l'eau pourrait aider pour cela. Monsieur Billieux répond que non car cette augmentation est uniquement basée sur les prix de l'ABV.

Madame Isabelle Guerry, Présidente, transmet également quelques avancements sur les écoles.

Pour rappel, nos classes n'étant plus aux normes, nous devons prendre des décisions quant à l'avenir de celles-ci.

Les conclusions de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie suite à son étude à ce sujet sont les suivantes :

- La construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Vallon aurait probablement une incidence sur le taux d'impôt.
- La Commune ne dispose pas de terrains propres pour cette construction, et le rehaussement de l'édilité pour y faire une classe supplémentaire ne donnerait pas une réponse satisfaisante.

Madame Guerry explique également que les possibilités de rejoindre l'AISDPG (Association intercommunale scolaire Delley-Portalban - Gletterens) ou de rester avec la Commune de Saint-Aubin sont toujours à l'étude mais que la décision du Conseil communal ne saurait tarder.

Avec ou sans Vallon, dans un avenir très proche, chaque cercle scolaire devra agrandir son infrastructure. Les directions des écoles et les Communes respectives ont exprimés chacune l'exigence que toutes les classes soient regroupées sur le même site. De ce fait, les classes de Vallon sont inévitablement vouées à être fermées dans un avenir proche.

L'Exécutif est conscient que la fermeture de l'école à Vallon n'est pas facile à entendre mais il faut malheureusement s'y résoudre.

Le Conseil communal a déjà réfléchi à la réaffectation des locaux en un éventuel futur bureau technique, un local pour les seniors et les jeunes, et la transformation d'une classe en appartement.

Actuellement, il n'est pas possible de donner plus de détails mais, dès qu'une décision aura été prise, une séance d'information à la population sera organisée.

7.2 Parole aux citoyens

Madame Olivia Bessaud se demande s'il serait possible d'avoir un composte pour les déchets végétaux sur la Commune de Vallon ? Monsieur Vincent Contesse, Conseiller communal, répond que cela doit être étudié et ne peut pas donner une réponse définitive actuellement. Monsieur Florian Moser indique que, dans la moindre mesure et le respect, il est d'accord de mettre son tas de fumier à disposition. En cas d'intérêt, les habitants doivent prendre contact avec lui-même ou son père. Monsieur Contesse remercie Monsieur Moser.

Monsieur Charles-André Ney propose de relier cela avec la comptacteuse. Monsieur Contesse signale que cela est toujours à l'étude et que le règlement des déchets va être revu

Monsieur Florian Moser demande où en est le Conseil communal quant à l'éventuelle augmentation des prix des locations suite à la proposition de Monsieur Pierre Waser.

Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, indique que cela va être étudié, le Conseil communal n'a pas oublié mais des discussions sont également en cours quant à la possibilité d'installer le wifi à la Chaumière et à la Buvette. Il faudra donc prendre plusieurs éléments en compte dans le recalcul des montants des locations.

Monsieur Marcel Guinnard demande si le chemin En Rosset est prévu dans la réfection des routes. Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal, indique que, à l'heure actuelle non, mais il va voir avec l'entreprise en charge.

Monsieur Loïck Roth fait de la publicité pour la fête de jeunesse qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin et précise qu'il s'agit des 80 ans. Il signale que les habitants de la route de la Chaumière ont reçu un courrier informant de la hausse du bruit et remercie les habitants de leur compréhension.

Madame Isabelle Guerry, Présidente, parle de la fête nationale et explique que, cette année, la fête sera organisée avec les Communes de Missy et Saint-Aubin. Elle aura lieu le 31 juillet dès 17h30 et le comité est à la recherche de bénévoles. En cas d'intérêt, les personnes peuvent prendre contact avec Madame Sandrine Baeriswyl, responsable des bénévoles.

Monsieur Gilles Vullième, Conseiller communal, parle de l'application iBroye et encourage la population à la télécharger. La majorité des personnes présentes a déjà téléchargé l'application et trouve cela très bien.

Monsieur Nicolas Chardonnens demande pourquoi le point des réponses aux questions des assemblées précédentes a été supprimé. Il lui est répondu que ce point a été supprimé pour cette fois car, sauf erreur, aucune question n'était en attente.

Il signale donc être dans l'attente d'informations complémentaires quant au dossier des F35 et le bruit engendré, les futures modifications de l'arrêt de bus, le rapport au sujet de l'intervention des abris PC ainsi que la suite de l'opposition de M. Pierre Chardonnens quant à la Glaisière. Il en profite également pour annoncer que la société de tir de Vallon organisera le tir en campagne 2026 ainsi que les 80 ans de la société les 29, 30 et 31 mai 2026.

Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, indique qu'une opposition à la construction des simulateurs pour les F35 a été déposée et que le dossier est toujours en cours avec l'armée.

Monsieur Billieux indique également être toujours en attente de la Confédération quant au rapport sur les abris PC.

Au sujet de l'arrêt de bus, le dossier est en cours. Les directives cantonales quant aux subventions ont été reçues et la demande préalable, complétée par l'ingénieur, a été envoyée. Dès que le Conseil communal aura un retour de la part du canton, il ne manquera pas de revenir vers les citoyens. Il en profite pour indiquer qu'une demande de subvention a également été effectuée pour l'arrêt de bus de Carignan.

Monsieur Stéphane Vessaz, Conseiller communal, indique que l'opposition de Monsieur Pierre Chardonnens à la demande de permis de construire concernant la Glaisière est toujours en mains communales afin de traiter les nombreux points et établir le préavis communal.

Monsieur Nicolas Chardonnens demande si la réflexion de la fermeture des écoles porte aussi sur la réaffectation des containers. Il lui est répondu que l'idée serait de les revendre.

Pour conclure, Madame la Présidente remercie toutes les personnes de cette assemblée pour leur présence ainsi que leur confiance et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 22 h 00 lorsque Madame la Présidente clôt cette assemblée.

La Présidente :

La Présidente :

T. Gaerry

I. Guerry

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	455'768.21	66'260.95	351'860.00	78'040.00	443'731.38	64'423.7
01	Législatif et exécutif	90'721.65		90'695.00		92'781.80	
011	Législatif	9'668.05		46'600.00		8'036.50	
0110	Législatif	9'668.05		46'600.00		8'036.50	
0110.3000.00	Jetons de présences, commission financière	925.00		600.00		800.00	
0110.3000.01	Jetons de présences, commission naturalisation			500.00			
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	1'008.00		500.00		658.00	
0110.3102.00	Imprimés et publications	2'105.35		3'000.00		2'701.30	
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	1'752.50					
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	3'877.20		4'000.00		3'877.20	
0110.3170.00	Frais de déplacement et représentation du Conseil communal			38'000.00			
012	Exécutif	81'053.60		44'095.00		84'745.30	
0120	Exécutif	81'053.60		44'095.00		84'745.30	
0120.3000.00	Jetons de présences du conseil communal	30'450.00		32'000.00		29'200.00	
0120.3000.01	Vacations du conseil communal	36'152.15				40'184.95	
0120.3050.00	Cotisation patronales AVS, AI, APG, frais admin.	9'600.05		9'300.00		10'149.25	
0120.3053.00	Cotisation patronales à l'assurance accidents	107.10		125.00		112.70	
0120.3054.00	Cotisation patronales AF	1'897.10		1'890.00		1'897.75	
0120.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	822.20		780.00		815.65	
0120.3170.00	Frais de déplacements du conseil communal	2'025.00				2'385.00	
02	Services généraux	365'046.56	66'260.95	261'165.00	78'040.00	350'949.58	64'423.7
021	Administration des finances et des contributions	50'398.47	2'732.20	49'350.00	2'500.00	56'441.47	3'349.8
0210	Administration des finances et des contributions	50'398.47	2'732.20	49'350.00	2'500.00	56'441.47	3'349.8
0210.3010.00	Salaires du personnel du secteur financier	26'305.50		24'900.00		24'336.00	
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1'844.15		1'675.00		1'641.25	
0210.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'014.25		1'020.00		951.60	
0210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	281.25		265.00		281.00	
0210.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	747.90		670.00	~~~~	657.15	
0210.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	177.00		170.00		163.80	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	629.17	**	650.00		580.02	
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	13'389.40		15'000.00		20'153.65	

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0210	Administration des finances et des contributions	50'398.47	2'732.20	49'350.00	2'500.00	56'441.47	3'349.80
0210.3611.01	Frais de rappels et de poursuites	2'671.05		3'000.00		3'093.30	
0210.3611.02	Escomptes	3'338.80		2'000.00		4'583.70	
0210.4611.00	Rembours. frais de rappel et poursuites		2'732.20		2'500.00	••••	3'349.80
022	Services généraux, autres	158'276.47	2'490.00	131'155.00	1'500.00	152'799.25	4'421.85
0220	Services généraux, autres	158'276.47	2'490.00	131'155.00	1'500.00	152'799.25	4'421.85
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	53'493.15		48'620.00		52'763.55	
0220.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	6'805.00					
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, AC et frais administratifs	4'516.85	,	3'280.00		3'379.90	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2'641.20		1'800.00		1'898.25	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	695.95		520.00		577.00	
0220.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	1'726.70		1'310.00		1'320.15	
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	433.75		325.00		282.75	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	135.00		500.00			
0220.3099.00	Autres charges du personnel					15.00	
0220.3100.00	Matériel de bureau	1'582.62		3'000.00		4'045.00	
0220.3102.00	Imprimés et publication	2'676.75		2'000.00		1'899.75	
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	437.70		1'000.00			
0220.3113.00	Matériel informatique	1'200.85		1'000.00		57.10	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	491.20					
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	4'901.25		6'000.00		4'696.00	
0220.3130.02	Cotisations aux associations, manifestations et dons			23'000.00		20'846.40	
0220.3130.03	Prestations de tiers, boursière	677.15				2'500.00	
0220.3130.04	Honoraires service juridique	359.00		2'500.00		695.60	
0220.3130.05	Emoluments Chancellerie, Registre Foncier, droits auteurs	1'334.35		800.00		1'891.90	
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	15'105.30		12'000.00		13'586.35	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	6'167.45		6'000.00		6'556.30	
0220.3151.00	Entretien de machines et autres appareils	709.75					
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	4'954.55		4'500.00		4'065.00	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	5'242.15		12'000.00	**************************************	12'476.50	
0220.3170.03	Frais de déplacement du personnel administratif	120.10		00.77.79.77.07.77.77			
0220.3199.00	Autres charges d'exploiation	374.65				225.70	
0220.3300.60	Amortissement mobilier et mat. Informatique	2'151.15		1'000.00		1'203.35	
0220,3320.00	Amoritssements planifiés logiciels	17'817.70				17'817.70	

Page : 3 /17

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0220	Services généraux, autres	158'276.47	2'490.00	131'155.00	1'500.00	152'799.25	4'421.85
0220.3636.00	Cotisations aux associations régionales	12'887.05					
0220.3636.01	Dons aux sociétés et associations locales	1'700.00					
0220.3636.02	Participations aux manifestations des sociétés locales	4'872.30					
0220.3636.03	Cadeaux et jubilés en faveur des habitants, du personnel	2'065.85					
0220.4210.00	Emoluments administratifs		2'490.00		1'500.00		2'090.00
0220.4210.03	Refacturation des frais postaux		*				6.30
0220.4260.00	Remboursements et participations de tiers						2'325.55
029	Immeubles administratifs	156'371.62	61'038.75	80'660.00	74'040.00	141'708.86	56'652.10
0290	Immeubles administratifs	156'371.62	61'038.75	80'660.00	74'040.00	141'708.86	56'652.10
0290.3010.00	Salaires du personnel de conciergerie	490.00		5'100.00		4'438.00	
0290.3010.01	Gérance de la Buvette	3'000.00					
0290.3010.02	Gérance de la Chaumière	4'400.00					
0290.3050.00	Cotisation patronales AVS, AI, AC et frais administratifs	518.80		340.00	00.000.000.000.000.000.000.000.000	924.20	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assuranc accident	72.40		145.00		159.05	
0290.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	196.10		140.00		376.35	
0290.3055.00	Cotisation patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	49.70		35.00		91.10	
0290.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Bâtiments communaux	13'855.00		1'800.00		1'879.45	
0290.3120.01	Eau, énergie, élimination déchets - La Buvette	1'339.35	****				
0290.3120.02	Eau, énergie, élimination déchets - La Chaumière	1'707.25					
0290.3120.04	Eau, énergie, élimination déchets - Local jeunesse	655.85					
0290.3144.00	Entretien du bâtiment administratif	9'152.99		10'000.00		7'191.56	
0290.3144.01	Entretien et frais La Buvette	10'030.33		5'000.00		9'566.40	
0290.3144.02	Entretien et frais La Chaumière	15'962.65		10'000.00		14'607.20	
0290.3144.03	Entretien et frais Appartements et bâtiment	1'105.40		5'000.00		2'955.40	
0290.3144.04	Entretien et frais bâtiments édilité	1'215.95		1'000.00		67.10	
0290.3144.05	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	2'894.00		3'250.00		3'250.00	
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	89'725.85		38'850.00		96'203.05	
0290.4470.00	Revenu locatif des appartements du patrimoine administratif		34'440.00		34'440.00		31'800.00
0290.4470.01	Location des terres communales				17'600.00		
0290.4472.02	Location La Buvette		14'783.75		10'000.00		11'222.10
0290.4472.03	Location La Chaumière		11'815.00		12'000.00		13'630.00

Page : 4 /17

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	144'363.60	119'281.10	46'330.00	19'700.00	38'100.15	17'263.50
14	Questions juridiques	18'221.35	1'305.00	15'000.00		16'762.40	1'305.00
140	Questions juridiques	18'221.35	1'305.00	15'000.00		16'762.40	1'305.00
1400	Questions juridiques générales	18'221.35	1'305.00	15'000.00		16'762.40	1'305.00
1400.3611.00	Participation aux frais de service tuteur officiel	18'221.35		15'000.00		16'762.40	
1400.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif		1'305.00				1'305.00
15	Service du feu	25'638.35	20'099.20	28'500.00	19'400.00	17'574.90	15'933.50
150	Service du feu	25'638.35	20'099.20	28'500.00	19'400.00	17'574.90	15'933.50
1500	Service du feu communal	81.00	14'399.20		13'500.00	129.40	14'733.50
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux	81.00				129.40	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		14'399.20		13'500.00		14'633.50
1500.4200.01	Amende absence exercice pompiers		,				100.00
1506	Service du feu, organisation régionale	25'557.35	5'700.00	28'500.00	5'900.00	17'445.50	1'200.00
1506.3000.00	Jetons de présences, commission du feu			500.00			
1506.3170.01	Achat de marchandises et de matériel					887.50	
1506.3612.01	Participation à l'Association intercommunale des pompiers CSPI d'Agnens					16'558.00	
1506.3612.02	Participation ADIS Broye	25'557.35		28'000.00			
1506.4470.00	Location local pompiers		5'700.00		5'900.00		1'200.00
16	Défense	100'503.90	97'876.90	2'830.00	300.00	3'762.85	25.00
161	Défense militaire					1'500.00	
1610	Défense militaire					1'500.00	
1610.3000.01	Entretien ciblerie					1'500.00	
162	Défense civile	100'503.90	97'876.90	2'830.00	300.00	2'262.85	25.00
1620	Protection civile	100'503.90	97'876.90	2'300.00	300.00	2'262.85	25.00
1620.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Abri PC	1'703.90		1'200.00		1'356.90	
1620.3631.00	Participation à la PC cantonale	923.10		1'100.00		905.95	
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	97'876.90					
1620.4470.00	Location de l'Abri PC				300.00		25.00
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC		97'876.90				

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1621	Etat-major communal de conduite			480.00			
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs			480.00			
1626	Organisation régionale de protection civile			50.00			
1626.3612.00	Frais organisation ORCOC et OPCI de la Basse-Broye			50.00			

26.04.2024

Page: 5 /17

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FORMATION	572'995.20	2'972.85	638'780.90	1'000.00	607'926.30	818.4
21	Scolarité obligatoire	476'093.95	2'972.85	537'009.05	1'000.00	513'909.20	818.4
211	Ecole primaire I (école enfantine)	38'460.45		38'900.00		35'357.65	
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	38'460.45		38'900.00		35'357.65	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	38'460.45		38'900.00		35'357.65	
212	Ecole primaire II	218'836.25	643.85	229'100.00	1'000.00	195'414.65	818.4
2120	Ecole primaire II	218'836.25	643.85	229'100.00	1'000.00	195'414.65	818.4
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	12'997.00		22'000.00		18'156.85	
2120.3111.01	Participation aux frais de transports scolaires	40'000.00		40'000.00		27'756.60	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	159'339.25		161'200.00		144'301.20	
2120.3612.01	Participation à la salle de Sport de St-Aubin	6'500.00		5'900.00		5'200.00	
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		643.85		1'000.00		818.45
213	Ecole du cycle d'orientation	183'166.40	2'329.00	183'721.40		183'881.25	
2130	Ecole du cycle d'orientation	183'166.40	2'329.00	183'721.40		183'881.25	
2130.3612.00	Participation aux dépenses cantonales cycle d'orientation	183'166.40		183'721.40		183'881.25	
2130.4631.00	COB, distribution excédent au Bilan, passage MCH2		2'329.00				
217	Bâtiments scolaires	44'065.00		38'700.00		30'373.90	
2170	Bâtiments scolaires	44'065.00		38'700.00		30'373.90	
2170.3010.01	Salaires du personnel de l'exploitation, concierge	7'508.20					
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais administratifs	526.35		100.00			
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance accidents	73.45					
2170.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	198.90					
2170.3055.00	Cotisation patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	49.90		loocer of			
2170.3101.01	Achat de marchandises et de matériel	464.80		2'000.00		3'938.00	
2170.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Bâtiments des écoles	12'691.75		13'800.00		10'583.65	
2170.3144.00	Entretien et frais des bâtiments Ecole	11'159.65		10'000.00		3'052.25	
2170.3144.01	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	11'392.00		12'800.00		12'800.00	
218	Accueil extra-scolaire (AES)	9'177.55-		45'387.65		67'887.65	
2180	Accueil extra-scolaire	9'177.55-		45'387.65		67'887.65	
2180.3612.00	Participation à d'autres AES Acceuil Extra-scolaire	9'177.55-		45'387.65		67'887.65	

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	743.40		1'200.00		994.10	
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	743.40		1'200.00		994.10	
2190.3000.00	Jetons de présences, conseils des parents	640.00		1'000.00		880.00	
2190.3190.00	Redevance droits auteurs	103.40		200.00		114.10	
22	Ecoles spécialisées	89'914.60		94'771.85		85'308.45	
220	Ecoles spécialisées	89'914.60		94'771.85		85'308.45	
2200	Ecoles spécialisées	89'914.60		94'771.85		85'308.45	
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	3'956.60		3'350.00		3'349.30	
2200.3611.02	Contrib. cours spécialisés (logopédie, psychologue)	20'199.35		20'921.85		18'839.45	
2200.3631.00	Part des communes aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées	65'483.65		65'500.00		62'553.40	
2200.3637.00	Frais de déplacement au cours spécialisés (logopédie, psychologue)	275.00		5'000.00		566.30	
23	Formation professionnelle initiale	6'986.65		7'000.00		8'708.65	
230	Formation professionnelle initiale	6'986.65		7'000.00		8'708.65	
2300	Formation professionnelle initiale	6'986.65		7'000.00		8'708.65	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	2'486.65		2'500.00		2'958.65	
2300.3611.01	Part aux frais de déplacements	4'500.00		4'500.00		5'750.00	

Comptes d'exploitation

Rubrique	Titre	Comptes	s 2023	Budget	2023	Compte	s 2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	10'454.40		13'600.00		19'496.55	
32	Culture, autres	9'754.40		12'600.00		13'296.55	
321	Bibliothèque et littérature	2'367.25		3'000.00		2'990.90	
3210	Bibliothèque publique	2'367.25		3'000.00		2'990.90	
3210.3632.00	Part. à la bibliothèque communale St-Aubin	2'367.25		3'000.00		2'990.90	
322	Musique et théâtre	6'599.65		9'600.00		10'305.65	
3222	Musique et théâtre	6'599.65		9'600.00		10'305.65	
3222.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	6'599.65		9'600.00		10'305.65	
329	Culture, non mentionné ailleurs	787.50					
3290	Culture, non mentionné ailleurs	787.50					
3290.3000.00	Jetons de présences, commission culturelle et animations	787.50					
34	SPORT ET LOISIRS	700.00		1'000.00		6'200.00	
341	Sport	700.00		1'000.00		6'200.00	
3410	Sport	700.00		1'000.00		6'200.00	
3410.3636.00	Dons aux sociétés et associations locales	500.00		1'000.00		6'200.00	
3410.3636.01	Participations aux manifestations des sociétés locales	200.00					

Page: 8 /17

26.04.2024

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget :	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	SANTÉ	221'836.30	1'180.90	215'423.00	1'500.00	192'418.00	874.20
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	126'671.45		129'532.00		123'143.65	
411	Hôpitaux	8'613.55		9'267.00		8'273.50	
4110	Hôpitaux	8'613.55		9'267.00		8'273.50	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	1'935.10		2'200.00		1'452.90	
4110.3612.00	Participation service ambulance & SMUR	6'678.45		7'067.00		6'820.60	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour perso	118'057.90		120'265.00		114'870.15	
4120	Établissement médico-social	118'057.90		120'265.00		114'870.15	
4120.3612.01	Participation au home médicalisé	33'202.45		34'615.00		32'124.65	
4120.3631.00	Participation subvention frais accompagnement personnes âgées	84'855.45		85'650.00		82'745.50	
42	Soins ambulatoires	89'389.45		82'191.00		66'369.10	
421	Soins ambulatoires	89'389.45		82'191.00		66'369.10	
4210	Soins ambulatoires	89'389.45		82'191.00		66'369.10	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale	69'410.35		62'510.00		49'712.80	
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires	19'979.10		19'681.00		16'656.30	
43	Prévention	5'775.40	1'180.90	3'700.00	1'500.00	2'905.25	874.20
433	Service médical des écoles	5'775.40	1'180.90	3'700.00	1'500.00	2'905.25	874.20
4330	Service médical des écoles	5'775.40	1'180.90	3'700.00	1'500.00	2'905.25	874.20
4330.3136.00	Service dentaire, visites médicales	1'856.60		1'500.00		1'516.90	
4330.3611.00	Part. indemnité infirmière scolaire			200.00		270.50	
4330.3611.01	Particip. coûts contrôles et soins dentaires scolaires	3'918.80		2'000.00		1'117.85	
4330.4260.00	Participation des parents aux frais dentaires		1'180.90		1'500.00		874.20

Page : 10 /17

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	252'573.85	750.70	276'769.90	500.00	240'536.25	743.0
52	Invalidité	136'693.90		138'560.90		132'576.75	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadapt	136'693.90		138'560.90		132'576.75	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadapt	136'693.90		138'560.90		132'576.75	
5230.3631.00	Part. cantonale aux institutions spécialisée et aux handicapés	136'693.90		138'560.90		132'576.75	
53	Vieillesse et survivants	1'718.00	750.70	500.00	500.00	1'676.60	743.0
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1'718.00	750.70	500.00	500.00	1'676.60	743.0
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1'718.00	750.70	500.00	500.00	1'676.60	743.0
5310.3010.00	Participation aux assurances sociales	1'718.00		500.00		1'676.60	
5310.4611.00	Remboursement traitement agent AVS		750.70		500.00		743.0
54	Famille et jeunesse	43'662.00		47'870.00		46'169.95	
541	Allocations familiales (AF)	2'544.65		3'370.00		3'048.65	
5410	Allocations familiales (AF)	2'544.65		3'370.00		3'048.65	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	2'544.65		3'370.00		3'048.65	
545	Prestations aux familles	41'117.35		44'500.00		43'121.30	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	41'117.35		44'500.00		43'121.30	
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies (structure communale)	5'111.70		4'500.00		5'037.85	
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour (structure communale)	29'057.00		40'000.00		35'773.55	
5451.3636.03	Subvention communale aux frais de garde (selon règlement)	6'948.65				2'309.90	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	70'499.95		89'839.00		60'112.95	
572	Aide matérielle	69'440.25		88'819.00		58'995.45	
5720	Aide matérielle	69'440.25		88'819.00		58'995.45	
5720.3611.01	Part. aux avances s/contrib. d'entr. non récup.	3'334.50		3'800.00		3'298.80	
5720.3611.03	Part. fonds cantonal de l'emploi	9'268.50		9'250.00		8'330.00	
5720.3611.05	Part. Service de l'action sociale	881.70		795.00		655.50	
5720.3612.00	Part. Service social de la Broye	55'955.55		74'974.00		46'711.15	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	1'059.70		1'020.00		1'117.50	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	1'059.70		1'020.00		1'117.50	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	1'059.70		1'020.00		1'117.50	

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget :	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	115'338.55	1'819.00	69'153.00	17'950.00	114'226.35	14'111.5
61	Circulation routière	94'750.55	1'819.00	48'950.00	17'950.00	94'859.35	14'111.5
615	Routes communales	94'750.55	1'819.00	48'950.00	17'950.00	94'859.35	14'111.5
6150	Routes communales	94'750.55	1'819.00	48'950.00	17'950.00	94'859.35	14'111.5
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	2'828.00		2'000.00		2'828.00	
6150.3053.00	Cotisation Patronales à l'assurance accidents	29.65				31.35	
6150.3101.01	Poubelles déchets canins	487.25		500.00		523.40	
6150.3120.00	Eau, énergie, élimination déchets - Voie publique	2'580.95		3'000.00		3'300.90	
6150.3130.00	Emoluments administratifs					295.00	
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage	7'173.60		12'000.00		6'326.20	
6150.3141.01	Déblaiement, sablage et service hivernal	4'097.05		3'000.00		2'607.50	
6150.3141.02	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	16'599.50		18'650.00		18'650.00	
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines			1'000.00			
6150.3300.10	Amortissements planifiés routes	60'954.55		8'800.00		60'297.00	
6150.4260.01	Participation de Gasser Ceramic				16'000.00		12'292.5
6150.4260.02	Participation frais de déneigement		25.80		150.00		25.8
6150.4260.03	Participation frais de balayage		1'793.20		1'800.00		1'793.2
62	Transports publics	20'588.00		20'203.00		19'367.00	
621	Infrastructures de transports publics	4'202.00		3'381.00		3'879.00	
6210	Infrastructures de transports publics	4'202.00		3'381.00		3'879.00	
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	4'202.00		3'381.00		3'879.00	
622	Trafic régional et agglomération	16'386.00		16'822.00		15'488.00	
6220	Trafic régional et agglomération	16'386.00		16'822.00		15'488.00	
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	16'386.00		16'822.00		15'488.00	

26.04.2024

Page : 12 /17

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	265'019.24	205'271.74	227'105.00	182'255.00	234'746.63	191'435.83
71	Approvisionnement en eau	74'867.55	74'867.55	54'000.00	54'000.00	72'024.04	72'024.04
710	Approvisionnement en eau	74'867.55	74'867.55	54'000.00	54'000.00	72'024.04	72'024.04
7101	Approvisionnement communal en eau	74'867.55	74'867.55	54'000.00	54'000.00	72'024.04	72'024.04
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	38'500.75		40'000.00		38'120.15	
7101.3111.01	Achat de compteurs	1'367.80				4'968.20	
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	2'116.70				1'349.25	
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	6'028.90	***************************************	6'000.00		9'993.40	
7101.3143.01	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	1'424.00		1'600.00		1'600.00	
7101.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	7'204.90		4'000.00		7'204.90	
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte (FSEC)	18'224.50		2'400.00		8'788.14	
7101.4240.00	Location des compteurs et abonnement fixe		17'281.45		16'000.00		16'038.60
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		37'921.40		38'000.00		35'897.85
7101.4660.40	Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif						568.50
7101.4660.70	Amortissement planifié des subventions d'investissements des ménages privés portées au passif		19'664.70				19'519.09
72	Traitement des eaux usées	76'015.74	76'015.74	72'255.00	72'255.00	60'667.99	60'667.99
720	Traitement des eaux usées	76'015.74	76'015.74	72'255.00	72'255.00	60'667.99	60'667.99
7201	Traitement communal des eaux usées	76'015.74	76'015.74	72'255.00	72'255.00	60'667.99	60'667.99
7201.3143.00	Entretien des infrastructures			3'000.00			
7201.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	3'423.85		4'000.00		3'423.85	
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte (FSEC)	4'386.19					
7201.3610.01	Taxe fédéral eau usées (9/habitant)	4'428.00		4'500.00		4'365.00	
7201.3612.00	Participation aux frais de la STEP	44'948.50		40'300.00		29'139.74	
7201.3612.01	Participation AGMV constitution réserve évacuation des boues	18'200.00		18'200.00		23'584.30	
7201.3612.02	Participation à la STEP régionale (L'Eparse)	629.20		2'255.00		155.10	
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		58'523.95		60'000.00		35'826.35
7201.4240.03	Participation taxe micro-polluants		4'428.00		4'500.00		4'365.00
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC				7'755.00		7'512.85
7201.4660.70	Amortissement planifié des subventions d'investissements des ménages privés portées au passif		13'063.79				12'963.79
73	Gestion des déchets	59'238.35	51'011.95	52'000.00	51'000.00	51'896.10	54'628.80
730	Gestion des déchets	59'238.35	51'011.95	52'000.00	51'000.00	51'896.10	54'628.80

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget:	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
730	Gestion des déchets	59'238.35	51'011.95	52'000.00	51'000.00	51'896.10	54'628.80
7301	Gestion communale des déchets	59'238.35	51'011.95	52'000.00	51'000.00	51'896.10	54'628.80
7301.3130.00	Frais de rammassage, décharge	19'147.85		18'500.00		17'584.95	
7301.3130.02	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	890.50		1'000.00		1'000.00	
7301.3612.00	Participation déchetterie de Grandcour	39'200.00		32'500.00		33'311.15	
7301.4210.00	Ventes de vignettes pour poubelles		23'287.90		23'000.00		26'334.4
7301.4240.01	Taxe d'utilisation		27'724.05		28'000.00		28'294.3
74	Aménagements	10'013.40		10'000.00		8'095.40	
741	Corrections de cours d'eau	10'013.40		10'000.00		8'095.40	
7410	Corrections de cours d'eau	10'013.40		10'000.00		8'095.40	
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	5'141.05		5'000.00		4'227.05	
7410.3612.01	Participation à l'AIRPG (revitalisation de la Petite Glâne)	4'872.35		5'000.00		3'868.35	_1=000000001
77	Protection de l'environnement, autres	4'119.00	411.50	1'850.00		2'200.00	
771	Cimetières, crématoires	4'119.00	411.50	1'850.00		2'200.00	
7710	Cimetière communal	4'119.00	411.50	1'850.00		2'200.00	
7710.3130.00	Frais d'inhumations	2'469.00					
7710.3143.00	Entretien du cimetière			2000		350.00	
7710.3143.01	Mandat d'entretien en partenariat avec la Commune de Gletterens	1'650.00		1'850.00		1'850.00	
7710.4260.00	Participation de tiers frais d'inhumations		411.50				
79	Aménagement du territoire	40'765.20	2'965.00	37'000.00	5'000.00	39'863.10	4'115.00
790	Aménagement du territoire	40'765.20	2'965.00	37'000.00	5'000.00	39'863.10	4'115.00
7900	Aménagement du territoire	40'765.20	2'965.00	37'000.00	5'000.00	39'863.10	4'115.00
7900.3000.00	Jetons de présences, commission d'urbanisme	1'350.00		1'500.00		1'665.00	
7900.3130.00	Emoluments administratifs	291.60				75.00	
7900.3130.01	Part au Service technique intercommunal	24'567.25		27'000.00		22'988.00	
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	387.70		2'000.00		516.95	
7900.3132.02	Consultants, contrôle chantier, mise à jour SIT	825.00		3'500.00		2'800.00	
7900.3132.03	Maintenance SIT	2'825.50		3'000.00		1'300.00	
7900.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles (PAL)	10'518.15				10'518.15	
7900.4210.00	Autorisation de construire		2'965.00		5'000.00		4'115.00

26.04.2024

Page : 14 /17

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	1'494.00	27'121.48	2'000.00		1'494.00	
81	Agriculture			500.00			
811	Administration, exécution et contrôle			500.00			
8110	Administration, exécution et contrôle			500.00			
8110.3130.00	Travaux effectués par des tiers			500.00		~~~~	
82	Sylviculture	1'494.00		1'500.00		1'494.00	
820	Sylviculture	1'494.00		1'500.00		1'494.00	
8200	Domaine forestier communal	1'494.00		1'500.00		1'494.00	
3200.3635.00	Participation Groupement forestier Broye Vully	1'494.00		1'500.00		1'494.00	
89	Autres exploitations artisanales		27'121.48				
890	Autres exploitations artisanales		27'121.48				
8900	Autres exploitations artisanales		27'121.48				
8900.4120.00	Glaisière Gasser Ceramic		27'121.48				

Rubrique	Titre	Compte	s 2023	Budget	2023	Comptes	s 2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS	46'165.74	1'662'516.12	38'000.00	1'555'719.00	53'626.65	1'889'138.51
91	Impôts	32'361.60	1'276'533.65	20'000.00	1'378'000.00	41'759.55	1'499'981.40
910	Impôts	32'361.60	1'276'533.65	20'000.00	1'378'000.00	41'759.55	1'499'981.40
9100	Impôts communaux ordinaires	32'361.60	1'047'356.65	20'000.00	1'160'000.00	41'759.55	1'164'871.00
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	32'361.60		20'000.00		41'759.55	
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques		961'195.55		990'000.00		837'398.9
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes		92'514.55-				148'529.35
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		19'173.95		20'000.00		16'578.85
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques		78'901.50		80'000.00		48'936.05
9100.4001.10	Impôts sur la fortune des personnes physiques - années précédentes		8'523.00				31'323.00
9100.4002.00	Impôt à la source		29'465.00		40'000.00		19'071.80
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales		31'397.00		25'000.00		34'917.30
9100.4010.10	Impôts sur le bénéfice des personnes morales - années précédentes		10'956.45				22'168.55
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales		137.90		5'000.00		3'045.90
9100.4011.10	Impôt sur le capital des personnes morales - années précédentes		120.85				243.25
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale						2'658.00
9101	Impôts communaux spéciaux		229'177.00		218'000.00		335'110.40
9101.4021.00	Contribution immobilière		144'389.85		125'000.00		131'714.0
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		39'109.65		40'000.00		112'368.4
9101.4023.00	Impôt sur les mutations		42'819.20		40'000.00		87'945.8
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations				10'000.00		
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		2'858.30		3'000.00		3'082.0
93	Péréquation financière intercommunale		134'629.00		134'629.00		139'625.00
930	Péréquation financière intercommunale		134'629.00		134'629.00		139'625.00
9300	Péréquation financière intercommunale		134'629.00		134'629.00		139'625.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		13'715.00		13'715.00		14'236.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		120'914.00		120'914.00		125'389.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	760.80	39'040.90		36'600.00		36'457.30
950	Part aux recettes sans affectation, autres	760.80	39'040.90		36'600.00		36'457.30
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	760.80	39'040.90		36'600.00		36'457.3
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur les véhicules à moteur	760.80					
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		39'040.90		36'600.00		36'457.3

26.04.2024

Page : 16 /17

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
96	Administration de la fortune et de la dette	13'043.34	24'695.14	18'000.00	6'400.00	11'867.10	25'421.3
961	Intérêts	13'043.34	7'801.14	18'000.00	6'400.00	11'867.10	7'861.3
9610	Intérêts	13'043.34	7'801.14	18'000.00	6'400.00	11'867.10	7'861.3
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	13'043.34		18'000.00		11'867.10	
9610.4400.00	Intérêts des liquidités		36.68				3.2
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants		42.69				68.2
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers et impôts anticipés		737.97		400.00		197.6
9610.4499.00	Intérêts sur impôts impayés		6'983.80		6'000.00	menteranten (b.)	7'592.2
963	Immeubles du patrimoine financier		16'894.00				17'560.0
9630	Immeubles du patrimoine financier		16'894.00				17'560.0
9630.4430.02	Revenus locatif du domaine agricole communal		16'894.00				17'560.0
97	Redistributions		96.35		90.00		132.4
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		96.35		90.00		132.4
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		96.35		90.00		132.4
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		96.35		90.00		132.4
99	Postes non ventilables		187'521.08				187'521.0
990	Postes non ventilables		187'521.08				187'521.0
9900	Postes non ventilables		187'521.08				187'521.0
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		187'521.08				187'521.0

Excédent revenus

Comptes d'exploitation

Page: 17 /17

232'506.57

26.04.2024

Rubrique	Titre	Comptes 20	Comptes 2023		2023	Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	Total charges	2'086'009.09		1'879'021.80		1'946'302.26	
	Total revenus	;	2'087'174.84		1'856'664.00		2'178'808.83
	Excédent charges			22'357.80			

1'165.75

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Compte	s 2023	Budget 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					14'528.60	
02	Services généraux					14'528.60	
029	Immeubles administratifs					14'528.60	
0290	Immeubles administratifs					14'528.60	
0290.5040.10	Aménagement extérieur de la Buvette					5'050.70	
0290.5060.01	Renouvellement du mobilier du bureau communal					9'477.90	

Page : 2 /6

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Budget 2023		Comptes 2022		
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	
2	FORMATION	229'523.40				23'474.05		
21	Scolarité obligatoire	229'523.40			23'474.05			
212	Ecole primaire II	229'523.40			23'474.05			
2120	Ecole primaire II	229'523.40	229'523.40 23'474.05					
2120.5140.00	Installation salle de classe container	229'523.40				23'474.05		

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Compte	s 2023	Budget 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS					13'150.55	
61	Circulation routière					13'150.55	
615	Routes communales					13'150.55	
6150	Routes communales					13'150.55	
6150.5010.23	Aménagement trottoir La Vannaz-Carignan					13'150.55	

•

Page: 4 /6

Investissement par ordre administratif

Comptes 2022 Comptes 2023 Budget 2023 Rubrique Titre dépenses recettes dépenses recettes dépenses recettes PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE 800.00 5'160.00 6'140.00 387'341.20 7 5'160.00 3'640.00 71 Approvisionnement en eau 387'341.20 710 Approvisionnement en eau 387'341.20 5'160.00 3'640.00 387'341.20 5'160.00 3'640.00 7101 Approvisionnement communal en eau 7101.5031.04 Bouclage de l'adduction d'eau - Rte du Chêne et Ch. Des Mosaïques 387'341.20 5'160.00 3'640.00 7101.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés 800.00 2'500.00 72 Traitement des eaux usées 720 Traitement des eaux usées 800.00 2'500.00 7201 Traitement communal des eaux usées 800.00 2'500.00 7201.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés 800.00 2'500.00

Investissement par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes	s 2023	Budget 2023		Comptes	2022
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
9	FINANCES ET IMPÔTS	800.00	616'864.60			6'140.00	56'313.20
99	Postes non ventilables	800.00	616'864.60			6'140.00	56'313.20
999	Clôture	800.00	616'864.60			6'140.00	56'313.20
9990	Clôture	800.00	616'864.60			6'140.00	56'313.20
9990.5900.00	Report de recettes au bilan	800.00				6'140.00	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan		616'864.60				56'313.20

. .

Commune de Vallon MCH2 dès 2022 - Liste: Listes officielles

Investissement par ordre administratif

19.04.2024

Page: 6 /6

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes

617'664.60 62'453.20

Total recettes 617'664.60 62'453.20

Excédent dépenses

Total dépenses

Excédent recettes

Rubrique	Titre	Comptes	Comptes 2023		Comptes 2022		
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
1	ACTIF	5'193'035.65		5'517'551.68			
10	Patrimoine financier (PF)	1'513'309.94		2'262'894.42			
100	Disponibilités et placements à court terme	370'945.56		989'552.24			
1000	Caisse	6'490.30		3'802.35			
10000.00	Caisse	6'490.30		3'802.35			
1001	Poste	194'834.69		388'700.23			
10010.00	PostFinance	190'734.69		385'710.23			
10010.10	Postfinance, caisse	4'100.00		2'990.00			
1002	Banque	169'620.57		597'029.66			
10020.00	Raiffeisen, compte courant	169'620.57		597'029.66			
1004	Cartes de débits et de crédits			20.00			
10040.00	Encaissements par cartes de débits et de crédits			20.00			
101	Créances	484'029.75		730'981.45			
1010	Créances résultant de livraisons de prestations en	66'363.10		61'775.05			
10100.00	Débiteurs	66'363.10		61'775.05			
1011	Comptes courants avec tiers	53'401.65-		26'192.50			
10110.00	Compte courant avec l'Etat de Fribourg	53'401.65-		26'192.50			
1012	Créances fiscales	471'068.30		643'013.90			
10120.14	Décompte Impôts communaux 2014	2'273.20		3'122.30			
10120.15	Décompte Impôts communaux 2015	185.90		223.95			
10120.16	Décompte Impôts communaux 2016	6'707.75		8'163.80			
10120.17	Décompte Impôts communaux 2017	447.25		536.85			
10120.18	Décompte Impôts communaux 2018	4'186.15		7'070.20			
10120.19	Décompte Impôts communaux 2019	5'946.50		23'173.55			
10120.20	Décompte Impôts communaux 2020	7'535.05		32'399.55			
10120.21	Décompte Impôts communaux 2021	45'836.15		313'494.65			
10120.22	Décompte Impôts communaux 2022	129'662.05		254'829.05			
10120.23	Décompte Impôts communaux 2023	268'288.30					
102	Placements financiers à court terme	6'510.58		6'470.98			
1020	Prêts à courts termes	6'510.58		6'470.98			
10200.00	Compte épargne Raiffeisen	6'510.58		6'470.98			

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Comptes	s 2022		
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
104	Actifs de régularisation	281'824.05		165'889.75			
1041	Charges de biens, services et autres charges d'exp	114'531.35		97'342.15			
10410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation	114'531.35		97'342.15			
1042	Impôts (nature 40)	167'292.70		68'547.60			
10420.00	Régularisation impôts	167'292.70		68'547.60			
108	Immobilisations corporelles PF	370'000.00		370'000.00			
1080	Terrains PF	370'000.00		370'000.00			
10800.00	Terrain agricole communal	370'000.00		370'000.00			
14	Patrimoine administratif (PA)	3'679'725.71		3'254'657.26			
140	Immobilisations corporelles PA	3'570'818.61		3'121'065.26			
1401	Routes et voies de communications PA	890'811.00		949'875.80			
14010.00	Routes et troittoirs	1'531'573.15		1'531'573.15			
14010.99	Amortissements cumulés Routes et voies de communications PA	640'762.15-		581'697.35-			
1403	Autres ouvrages de génie civile PA	701'157.40		321'174.70			
14030.00	Ouvrages de génie civil	47'243.45		47'243.45			
14030.99	Amortissements cumulés "Ouvrage de génie civil"	37'795.00-		35'905.25-			
14031.00	Approvisionnement en eau	722'828.70		330'327.50			
14031.99	Amortissements cumulés Apporv. En eau	82'477.70-		75'272.80-			HE DESCRIPTION OF THE
14032.00	Traitement des eaux usées	68'477.20		68'477.20			
14032.99	Amortissements cumulés Traitements des eaux usées	17'119.25-		13'695.40-			

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Comptes	s 2022		
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
1404	Bâtiments PA	1'962'344.71		1'799'073.11			
14040.00	Bâtiment La Chaumière	1'052'138.25		1'052'138.25			
14040.01	Bâtiment La Buvette	359'215.61		359'215.61			
14040.02	Bâtiment Ecole (salles de classes + appartements)	708'580.35		740'965.75			
14040.03	Bâtiment Administratif	126'502.65		126'502.65			
14040.04	Bâtiment Abri PC	37'500.00		37'500.00			
14040.05	Bâtiment Feu	442'526.65		442'526.65			
14040.08	Bâtiment ciblerie	49'005.15		49'005.15			
14040.12	Pavillon scolaires (container)	252'997.45					
14040.90	Amortissements cumulés "Bâtiment Chaumière"	327'682.25-		295'541.65-			
14040.91	Amortissements cumulés "Bâtiment La Buvette"	65'935.40-		54'898.35-			
14040.92	Amortissements cumulés "Bâtiment Ecole et appartements"	328'945.65-		338'373.95-	***************************************		
14040.93	Amortissements cumulés "Bâtiment administratif"	53'180.70-		46'210.60-			
14040.94	Amortissements cumulés "Bâtiment Abris PC"	18'750.00-		16'875.00-			
14040.95	Amortissements cumulés "Bâtiment feu et édilité"	246'543.95-		233'268.15-			
14040.98	Amortissements cumulés "Bâtiment ciblerie"	25'083.45-		23'613.25-			
1406	Biens meubles PA	16'505.50		22'307.60			
14060.01	Mobilier, machines	31'943.90		53'838.90			
14060.02	Matériel informatique	15'513.30		15'513.30			
14060.91	Amortissements cumulés "Machines et mobiliers	17'256.45-		37'000.30-			
14060.92	Amortissements cumulés "Matériel et logiciel informatique"	13'695.25-		10'044.30-			
1407	Installations en constructions PA			28'634.05			
14071.00	Approvisionnement en eau "invest, en cours de réalisation"			5'160.00			
14074.00	Bâtiments communaux "invest, en cours de réalisation"			23'474.05			
142	Immobilisations incorporelles PA	12'707.10		37'392.00			
1429	Autres immobilisations incorporelles PA	12'707.10		37'392.00			
14290.00	Plan d'aménagement local (PAL)	72'871.55		72'871.55			
14290.99	Amortissements cumulés "PAL"	68'164.10-		57'645.95-			
14291.00	Plan des infrastructures pour l'eau potable (PIEP)	141'667.25		141'667.25			
14291.99	Amortissements cumulés "PIEP"	133'667.60-		119'500.85-			1445112441114114
145	Participations, capital social PA	96'200.00		96'200.00			
1454	Participations aux entreprises publiques	11'000.00		11'000.00			
14540.00	Parts Capital-actions SAIDEF	11'000.00		11'000.00			

Rubrique	Titre	Comptes	2023	Compte	mptes 2022		
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
1455	Participations aux entreprises privées	85'200.00		85'200.00			
14550.01	Part sociale Raiffeisen	200.00		200.00			
14550.02	Parts résidence le Trèfle à quatre	80'000.00		80'000.00			
14550.03	Parts SI les Coprins	5'000.00		5'000.00			

Page : 5 /7

Rubrique	Titre	Comptes 2023	Comptes 2022		
		actifs passifs	actifs passifs	actifs	passifs
2	PASSIF	5'193'035.65	5'517'551.68		
20	Capitaux de tiers	1'750'629.99	1'835'023.65		
200	Engagements courants	9'787.15	2'352.40		
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de	9'787.15	2'352.40		
20000.02	Salaires à payer	4'355.65	4'174.60		
20001.00	Créanciers caisse de compensation	5'133.30	2'710.25		
20001.01	Créanciers caisse de pension	34.60-	4'480.15-		
20001.02	Créanciers assurance accidents	26.15	103.70-		
20001.03	Créanciers assurance perte de gain maladie	306.65	51.40		
201	Engagements financiers à court terme	222.25			
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	222.25			
20101.00	PostFinance, carte de crédit	222.25			*****************
204	Passifs de régularisation	145'585.45	208'928.45		
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exp	145'585.45	208'928.45		
20410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation	120'585.45	183'928.45		
20410.01	Provision pour perte sur débiteurs	25'000.00	25'000.00		
206	Engagements financiers à long terme	1'595'035.14	1'596'103.63		
2064	Emprunts	999'025.00	973'000.00		
20640.00	PostFinance prêt Trottoir Vannaz + Ch. Epenaz ech. 15.11.2027 taux 0.73%	218'000.00	258'000.00		
20640.01	Raiffeisen c/52721.50 Appartements éch. 01.06.2025 taux 1.32%	302'000.00	320'000.00	19-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-1	200
20640.02	Raiffeisen c/prêt 52721.42 La Chaumière éch. 30.12.2025 taux 1.32%	380'000.00	395'000.00		
20640.03	Raiffeisen c/prêt 179.583.561.1 PIEP Route du Chêne, éch. 01.03.2028 taux 2.060%	99'025.00			
2068	Subventions d'investissements inscrites au passif	596'010.14	623'103.63		
20684.00	Subventions d'investissements des entreprises publiques	37'170.80	38'475.80		
20687.00	Subventions d'investissements de ménages privés Taxes Raccod. EC	337'246.95	353'271.65		
20687.01	Subv. D'invest. De ménages privés Taxe Raccod. EU	221'592.39	231'356.18		
208	Provisions à long terme		27'639.17		

Rubrique	Titre	Comp	tes 2023	Compt	tes 2022		
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoy				27'639.17		
20860.00	Provision assainissement Caisse de pension État de Fribourg				27'639.17		
29	Capital propre		3'442'405.66		3'682'528.03		
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital pro		366'402.23		447'808.44		
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital pro		366'402.23		447'808.44		
29001.00	Financement spécial Approvisionnement en eau - Maintien de la valeur		38'472.96		42'112.96		
9001.01	Financement spécial Approvisionnement en eau - Équilibre du compte		110'379.84		92'155.34		
29002.00	Financement spécial Traitement eaux usées - Maintien de la valeur		85'078.95		87'578.95		
29002.01	Financement spécial Traitement eaux usées - Équilibre du compte		132'470.48		128'084.29		
29004.00	Financement spécial PC				97'876.90		
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		1'500'168.65		1'687'689.73		
2950	Réserve liée au retraitement		1'500'168.65		1'687'689.73		
29500.00	Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif		1'500'168.65		1'687'689.73		
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan		1'575'834.78		1'547'029.86		
2990	Résultat annuel		1'165.75		232'506.57		
29900.00	Résultat annuel		1'165.75		232'506.57		
999	Résultat cumulés des années précédentes		1'574'669.03		1'314'523.29		
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes		1'574'669.03		1'314'523.29		

Commune de Vallon MCH2 dès 2022 - Liste: Listes officielles

Bilans comparés

Rubrique Comptes 2023 Comptes 2022

Rubrique	Titre	Compt	Comptes 2023		es 2022		
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs

19.04.2024

Page : 7 /7

Total actifs 5'193'035.65 5'517'551.68

Total passifs 5'193'035.65 5'517'551.68

Excédent actifs

Excédent passifs



Rapport de la Commission financière de la Commune de Vallon

Objet: vérification des comptes 2023

Étaient présents pour contrôler les comptes 2023 à la séance du 25 avril 2024 à 20h :

Mesdames : Jessica Bourgeois - Boursière communale

Isabelle Guerry - Syndique

Messieurs : Gilles Vullième – Conseiller communal responsable des finances

Vincent Léchenne - Président de la commission financière Eric Schlüchter – Membre de la commission financière

Pierre-André Fragnière – Membre de la commission financière

Excusés: Messieurs Shady Youakim - Vice-président de la commission financière et Etienne

Boinay – Membre de la commission financière

Pour la vérification des comptes nous avons axé notre tâche sur l'examen des comptes 2023, la comparaison avec le budget et, dans une moindre mesure, avec les comptes 2022.

Cette année encore, la fiduciaire Fiduflex SA s'est chargée d'auditer les comptes de notre commune avant notre vérification et les a approuvés. Cette exigence a l'avantage de soulager la commission financière dans son travail de contrôle. Ainsi, grâce à ce système nous n'avons plus qu'à passer en revue le document et ses commentaires que le préposé à la révision doit remettre aux autorités compétentes. De plus, le bouclement de nos comptes est soumis au département des Communes.

Lors de notre vérification, les remarques suivantes ont été formulées :

Pour le compte de fonctionnement

Pour les chapitres concernés, les amortissements effectifs sont nettement plus élevés que ceux budgétisés. Lors de l'établissement du budget, la réévaluation des investissements n'avait pas encore été finalisée et il était, par conséquent, très difficile d'évaluer correctement les montants des amortissements.

Chapitre : Administration générale

Plusieurs charges ont impacté les comptes sur l'année 2023 pour un montant d'environ CHF 104'000.-.

Nous constatons une augmentation des charges de CHF 3'105.30 dans le compte « 0220.3133.00 Charges pour l'informatique ». L'augmentation est principalement expliquée par l'achat d'un nouveau beamer pour un montant de CHF 823.- ainsi que par le montant de CHF 1'550.90 facturé par OFISA Informatique pour la mise à jour du programme informatique communal, suite à la migration eCH20.

Nous remarquons également la création de deux nouveaux comptes soit le compte « 0290.3010.00 Gérance de la Buvette et 0290.3010.02 Gérance de la Chaumière ». Ceux-ci ont été créé dans le but d'améliorer la lisibilité des centres de coûts et le plan comptable. Ces deux comptes n'existaient pas

lors de l'établissement du budget 2023. Les coûts liés étaient englobés dans les comptes « 0290.3144.01 Entretien et frais La Buvette » et 0290.3144.02 Entretien et frais La Chaumière ».

Les comptes précités « Entretien et frais La Chaumière » et « Entretien et frais La Buvette » présentent un solde supérieur au montant Budgété. En effet, la commission financière a été consultée pour l'achat des deux machines d'entretien pour un montant total de CHF 6'816.25 pour la Chaumière et de CHF 4904.85 pour la Buvette. Nous avions préavisé favorablement à cet achat qui était nécessaire.

La création d'une nouvelle piste de pétanque pour CHF 2'257.30 a également contribué au dépassement des charges budgétées pour les frais liés à la Buvette.

Chapitre : Ordre et Sécurité publics, Défense

Pour ce chapitre l'évolution principale concerne l'utilisation de la réserve dont le montant était d'environ CHF 98'000.- pour la protection civile. Cela n'a pas eu d'impact sur le résultat puisque l'écriture comptable était en produit puis en charge.

Chapitre: Formation

Nous constatons une baisse des coûts généraux de formation d'environ 10% en 2023 par rapport à l'année 2022.

La différence principale concerne le compte « 2180.3612.00 Participation à d'autres accueil extrascolaire ». En effet, le compte de charge présente un solde négatif, suite au remboursement perçu en 2023 concernant les années 2019, 2020, 2021 dont les décomptes présentaient des erreurs. L'extourne de la provision calculée sur la base des anciens décomptes contribue également à l'écart.

L'autre raison est la participation au pot commun du cercle scolaire avec St-Aubin, amputé des coûts du camp de ski annulé en 2020 qui participe également à la baisse des coûts généraux du chapitre « Formation ».

En résumé, outres les postes mentionnés ci-dessus, les autres frais de formation sont restés stable en 2023.

Chapitre: Prévoyance sociale

Sur 2023 les coûts pour ce chapitre ont baissé d'environ CHF 24'000.- et la baisse est principalement liée aux frais de participation au Service social de la Broye.

Chapitre: Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Pour ce chapitre les coûts comparés au budget sont plus élevés de CHF 38'000. La raison de la différence est que la réévaluation MCH2 n'avait pas encore été effectuée au moment de l'établissement du budget 2023. La différence est essentiellement liée aux amortissements, directement liés à la réévaluation des immobilisations liée au passage MCH2.

Nous relevons toutefois une augmentation du compte « 7201.3612.00 Participation aux frais de la STEP » d'environ CHF 4'700.- par rapport au budget 2023.

Une attribution à la réserve spécial équilibre du compte a été imputés pour le chapitre « approvisionnement en eau » pour un montant de CHF 18'224.50 ainsi que pour le chapitre « Traitement communal des eaux usées » pour un montant de CHF 4'386.19.

Concernant le sous-chapitre « Gestion des déchets », nous avons relevé une augmentation des frais liés à la participation à la déchetterie de Grandcour pour un montant de CHF 6'700.- par rapport au budget 2023.

Chapitre: Finances et impôts

Sur 2023 les revenus liés aux impôts ordinaires ont diminué d'environ CHF 112'000.- et sont principalement liés à des remboursements d'acomptes.

Ainsi, le compte de fonctionnement 2023 présente un bénéfice de CHF 1'165.75 et non pas une perte de CHF 22'357.80 initialement budgétée pour l'année 2023. Donc il s'agit d'un résultat positif.

Pour les investissements

Chapitre: Formation

L'installation de la salle de classe container a démarré en 2022 et les travaux se sont terminés en 2023. La plus grande partie des coûts associés à ces travaux, soit CHF 229'524.40 ont été investis en 2023.

Chapitre: Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le bouclage de l'adduction d'eau – Rte du Chêne et Ch. des Mosaïques a commencé en 2022 avec des travaux qui se sont terminés sur 2023. La grande majorité des coûts, soit CHF 387'341.20 ont également été investis en 2023.

Chapitre: Finances et impôts

Les coûts associés aux investissements préalablement communiqués pour l'année 2023 ont été autofinancés par la Commune de Vallon pour un montant de CHF 616'864.60.

En conclusion, la commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnements et d'investissements 2023 tels qu'ils vous ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à notre boursière.

Nous félicitons tous les membres de notre exécutif communal et notre boursière pour leur disponibilité, la clarté des renseignements fournis, ainsi que pour le suivi et la saine gestion des affaires communales.

Vallon, le 14 mai 2023

La vice-présidente :

Shady Youakim

Le Président :



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023 Au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Vallon

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Vallon, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Estavayer-le-Lac, le 23 avril 2024

Fiduflex SA

Réviseur responsable (ASR no 103312)

Annexe 4

Rapport de la commission financière de la Commune de Vallon du 14 mai 2024 concernant le nouveau règlement de l'accueil extra-scolaire

Le Conseil communal nous a transmis par mail, en date du 6 mai 2024, le nouveau règlement concernant l'accueil extra-scolaire (AES) qui a été révisé selon les nouvelles dispositions cantonales en vigueur et en collaboration avec la Commune de Saint-Aubin.

Il est important préciser que ce nouveau règlement reprend les dispositions et tarifs déjà en vigueur depuis décembre 2018. Suite à un malentendu, ce nouveau règlement été rédigé en collaboration avec la Commune de Saint-Aubin mais n'a pas été présenté à la population de la Commune de Vallon lors de l'assemblé communale du mois de décembre 2018.

Étant donné que ce règlement est déjà appliqué depuis quelques années déjà et que les tarifs n'ont pas évolué, la commission financière vous recommande de l'accepter.

Vallon, le 14 mai 2024

Le vice-Président

Le Président :

Shady Youakim